

Saint-Martin-d'Hères, le 9 décembre 2025

## **Conseil d'Administration du 9 décembre 2025**

### **Délibération n°CA-2025-52**

---

**NATURE :** RESSOURCES HUMAINES

**Objet :** Campagne d'emplois 2025 - 2026 du Ministère- Proposition d'ouverture de postes au concours et de requalification d'un poste

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,*

*Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu l'avis favorable du comité social d'administration en date du 26 septembre 2025,*

#### **Considérant ce qui suit :**

La campagne annuelle conduite par le Ministère auprès de ses opérateurs afin de recenser leurs besoins de transformations d'emplois ou de publications d'emplois des personnels permanents doit respecter le principe du coût constant.

Elle s'inscrit dans le cadre du pilotage stratégiques de l'établissement qui implique :

- L'application d'un report d'un an pour pourvoir les emplois vacants d'enseignants-chercheurs, afin de définir une trajectoire prospective en concertation avec l'ensemble des sections disciplinaires,
- La volonté de l'établissement en matière de pérennisation et d'accompagnement au parcours des personnels administratifs, en tenant compte de l'état des effectifs et de l'occupation des emplois.

Il est proposé l'ouverture au concours au titre de l'année 2026 des postes suivants :

- Un poste de catégorie B, BAP J, profil en gestion de scolarité initiale ou continue
- Un poste de catégorie B, BAP E, profil en exploitation, assistance et maintenance des systèmes d'informations.

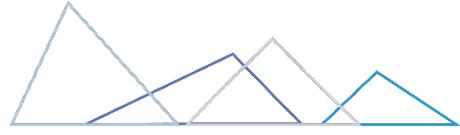
Afin de mettre en adéquation le dispositif d'emploi de l'établissement, il est proposé également la requalification d'un poste de catégorie B en catégorie A – ASI, à la suite de la nomination sur liste d'aptitude d'un agent titulaire au sein de l'établissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1ER : PROPOSE** l'ouverture au concours au titre de l'année 2026 des postes suivants :

- Un poste de catégorie B, BAP J, profil en gestion de scolarité initiale ou continue
- Un poste de catégorie B, BAP E, profil en exploitation, assistance et maintenance des systèmes d'informations.

**ARTICLE 2 : PROPOSE** la requalification d'un poste de catégorie B en catégorie A – ASI, à la suite de la nomination

**Annexes : Note relative à la campagne emploi 2025 - 2026**

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	15
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	19
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

**Jean-Luc Névache****Président du Conseil d'administration**

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*